

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	18^{eme} (9 ^{eme})
Nom de site	MARTYRS/A. GILL	Numéro	751164
Adresse du site	100, boulevard de Rochechouart	Hauteur	R+7 (23m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Hôtel
Type d'installation	Ajout 700MHz sur un site 2G/3G/4G + mise en réserve de 3 antennes existantes.		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts. Un autre opérateur présent sur le site OF (20°, 140° et 253°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	22/05/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	06/01/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	06/03/2020

Historique et contexte

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz). L'orientation des antennes est 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres de 2,60 m à 3,60 m	Tilts (degrés)	3° à 12°
Estimation	0° < 3 V/m ; 120° < 2 V/m ; 240° < 3 V/m	Vis-à-vis (25m)	R+9 (30m) azimut 0°
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer 3 des 6 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. 3 antennes existantes seront rendues inactives.
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).
Hauteur antennes/sol	25,40 m

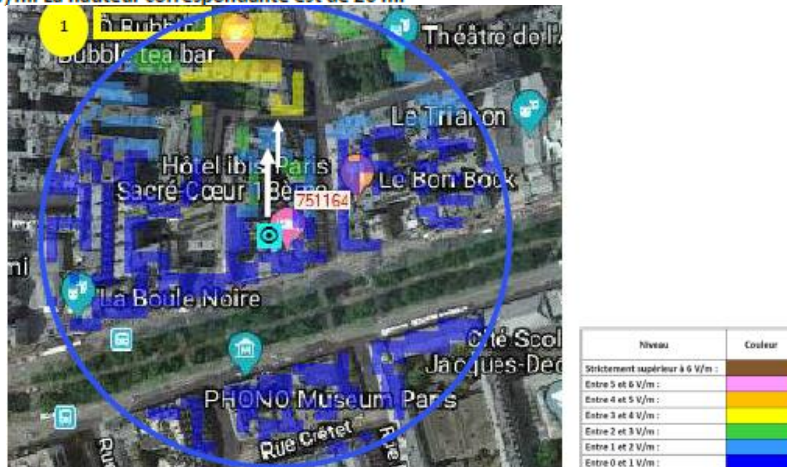
Date :

Conformité du dossier

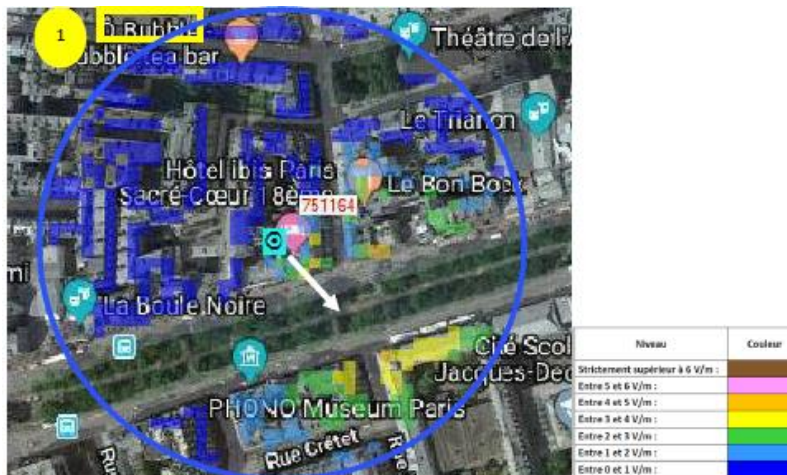
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Simulation et conformité au seuil de la Charte

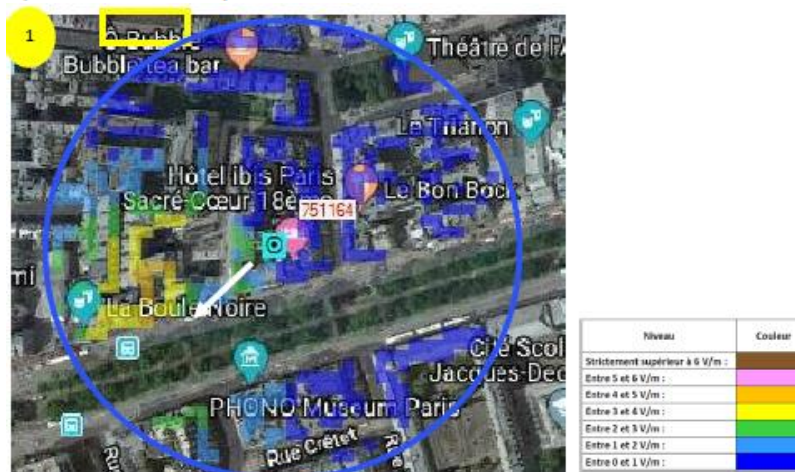
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 26 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 20 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 22 m.



	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	Entre 4 V/m et 5 V/m	Entre 4 V/m et 5 V/m	Entre 4 V/m et 5 V/m
Hauteur	26m	20 m	22 m




SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Pas de modification de l'aspect extérieur de l'installation



Légende :

-  Antenne AHP4518R4v06
-  Antenne SFR inactive
-  Equipement à supprimer

Vue des Azimuts

AZIMUT 0°



AZIMUT 120°



AZIMUT 240°

